

19 décembre 1975

Prorogation de l'Accord commercial entre la Suisse et CubaDépartement de l'économie publique. Proposition du 3 décembre  
1975 (annexe)Département politique. Co-rapport du 12 décembre 1975  
(adhésion)

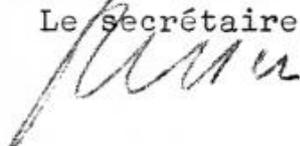
Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

L'Ambassade de Suisse à la Havane est autorisée à proroger d'une année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1976, par un échange de notes, l'Accord commercial entre la Confédération suisse et la République de Cuba du 30 mars 1954.

Extrait du procès-verbal:

- EVD 15 (GS 5, HA 10) pour exécution
- EPD 10 pour connaissance
- FZD 9 " "
- EFK 2 " (mois) "
- FinDel 2 " (mois) "

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

3003 Berne, le

Pas pour la presse

Mr/Js.- Cuba 821.AVA

Au Conseil fédéralProrogation de l'Accord  
commercial entre la  
Suisse et Cuba

Le 30 mars 1954, la Suisse et Cuba avaient conclu un Accord commercial<sup>1/</sup> pour une durée initiale de 3 ans. Après une première prorogation de 3 ans, convenue en 1959, cet accord a été reconduit d'année en année.

Les échanges commerciaux entre la Suisse et Cuba se sont développés comme suit ces dernières années:

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>
	(millions de francs)	
1970	7,2	52,6
1971	9,3	25,1
1972	12,6	51,7
1973	11,6	37,2
1974	15,4	48,2
1974 (10 mois)	11,5	40,7
1975 (10 mois)	8,5	54,3

Pendant les 10 premiers mois de l'année en cours, les importations suisses ont été pour l'essentiel le tabac (5,7 millions de francs), le sucre cristallisé (0,4), le café (1,7) ainsi que les crustacés (0,3). Les exportations sont constituées principalement de produits chimiques (insecticides) et, pour une plus faible part, de biens d'équipement.

L'accroissement du prix du sucre sur le marché libre en 1974 a augmenté les entrées de devises convertibles qui ont ouvert à Cuba de nouvelles possibilités de commerce avec le monde oc-

1/ Accord comportant la clause de la nation la plus favorisée et lié à un échange de lettres concernant la fixation d'une quantité d'importation minimum de sucre cubain au prix du marché mondial. Cuba n'est de toute façon pas en mesure de nous livrer les quantités envisagées.

cidental. C'est ainsi que des entreprises suisses ont démontré un intérêt accru pour le marché cubain. Le récent dégel des relations économiques entre les pays de l'Organisation des Etats américains et Cuba, ainsi que la levée partielle de l'embargo des Etats-Unis font prévoir un développement plus poussé des échanges dans cette région.

Il faut s'attendre que Cuba demande une nouvelle fois la prorogation de l'accord qui le lie à la Suisse depuis maintenant plus de 20 ans. Si cet accord n'offre plus guère d'avantages sur le plan commercial depuis que Cuba a une économie centralisée, il garde néanmoins une signification d'ordre psychologique et de principe et reste sous cet aspect une base de nos relations économiques avec ce pays. Une prorogation serait en outre souhaitable pour la position de notre ambassade à la Havane en raison des tâches spéciales et importantes qu'elle assume en matière de représentation d'intérêts étrangers, notamment des USA.

Rappelons à cette occasion que Cuba a rempli la totalité de ses engagements découlant de l'accord du 2 mars 1967 sur l'indemnisation des intérêts suisses. Les sommes versées à ce titre à des entreprises suisses totalisent quelque 20 millions de francs.

Compte tenu de ce qui précède nous avons l'honneur de vous

p r o p o s e r

d'autoriser l'Ambassade de Suisse à la Havane à proroger d'une année, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1976, par un échange de notes, l'Accord commercial entre la Confédération suisse et la République de Cuba du 30 mars 1954.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Sig. Brugger

Extrait du procès-verbal à:

Département fédéral de l'économie publique, (Chef du Département, Secrétariat général) (5)  
 Division du Commerce (10)  
 Département politique fédéral (10)  
 Département des finances et des douanes (Direction générale des douanes)  
 Chancellerie fédérale, pour exécution

Copie à:

Département politique fédéral, Berne (6)  
Département des finances et des douanes (DGD), Berne (3)  
Ambassade de Suisse, La Havane  
Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich

MM. Directeur Jolles  
Ambassadeur Thalmann, secrétaire général du DPF  
Ambassadeurs Languetin, Probst, Rothenbühler, Jacobi  
Ministre Moser, Dr. Hofer, Vice-directeurs

Lo, Ae, Mr, Gre

économique

politique

finances

proposition

d 3 e

ambassadeur, Délégué

venir au FPF

relative

Troisième

international

Suisse au

deux).

verbal

exécution

connaissance

, SNB ZH

connaissance